



Alençon
Arras
Bordeaux
Brest
Cherbourg
Dunkerque
Le Creusot
Le Mans
Lille
Lyon
Marseille
Nancy
Nantes
Nice
Strasbourg
Toulouse

11

Mai 2009

FINANCES OBSERVATOIRE DES COMMUNAUTÉS URBAINES

focus

SEMESTRIEL

À retenir

Les 16 chiffres clefs de 2008

Budget total des communautés urbaines en léger repli à **8,2** milliards d'euros (-2,6 %)

Des dépenses d'investissement s'élevant à **2,4** milliards, en baisse de **17 %** par rapport à 2007 où ils avaient atteint leur plus haut niveau

Des charges financières en progression de **+21 %**

Reversements aux communes : **1,2** milliard d'euros (+0,8 %)

Des concours de l'État s'élevant à **1,8** milliard, en baisse, pour la première fois, de **1,5 %**

Le produit de la taxe professionnelle représente **2,4** milliards, soit **60 %** des recettes fiscales des communautés urbaines

Pression fiscale stable, hausse moyenne des taux d'imposition de taxe professionnelle : **+0,1 %**

Encours de dette au 31 décembre 2008 : **7,6** milliards d'euros (+3,5 %)

À partir de 2009, **16** communautés urbaines qui comptent **7,5** millions d'habitants

Edito

Première année d'un nouveau mandat, 2008 coïncide également avec la fin d'une période : celle où les communautés urbaines étaient 14 ! Dès le 1^{er} janvier 2009, elles sont en effet rejointes par les nouvelles communautés urbaines de Nice Côte d'Azur et du Grand Toulouse pour former un ensemble de plus de 7,5 millions d'habitants, soit 409 communes et 12 % de la population française.

Aussi, bien que cette édition porte sur les comptes 2008 des communautés urbaines, il était difficile d'ignorer ce fait majeur et *focus* consacre un zoom aux principales données financières des deux nouvelles venues.

Après des années 2006 et 2007 particulièrement fastes sur le plan des investissements avec un niveau qui a frôlé les 3 milliards d'euros, 2008 voit un recul significatif, bien qu'à 2,4 milliards d'euros, ceux-ci se maintiennent à un niveau plus élevé que la moyenne du précédent mandat (environ 2,2 milliards d'euros, avec, on l'a dit, une accélération en fin de période). Année électorale dira-t-on ? Certes, mais il faut mettre ce chiffre en perspective avec les efforts considérables consentis par les communautés urbaines à la fin du dernier mandat, efforts qui, de manière paradoxale, les desservent pour profiter pleinement de l'une des mesures phares du plan de relance, à savoir le remboursement anticipé d'un an du Fonds de compensation de la TVA.

Une pause dans les investissements a été également rendue nécessaire par l'incertitude de plus en plus forte entourant l'évolution des ressources des communautés urbaines.

2008 fut à cet égard la première année d'application d'un « pacte de stabilité » qui a vu en fait les concours financiers de l'État pris dans leur ensemble afficher un repli de 1,5 %. Notons que ce recul est même de 3,3 % si l'on exclut l'impact du FCTVA correspondant aux investissements de 2006.

Mais c'est surtout du côté de la taxe professionnelle que les communautés urbaines ont du souci à se faire. Après de nombreuses réformes successives qui ont modifié, souvent en profondeur, la structure de cette ressource et contribué à diminuer leur autonomie fiscale, l'annonce, début 2009, de la suppression de la partie « équipements et biens mobiliers » a de quoi susciter l'inquiétude des responsables des communautés urbaines, surtout lorsqu'on sait que la taxe professionnelle représente 60 % de leurs recettes fiscales.

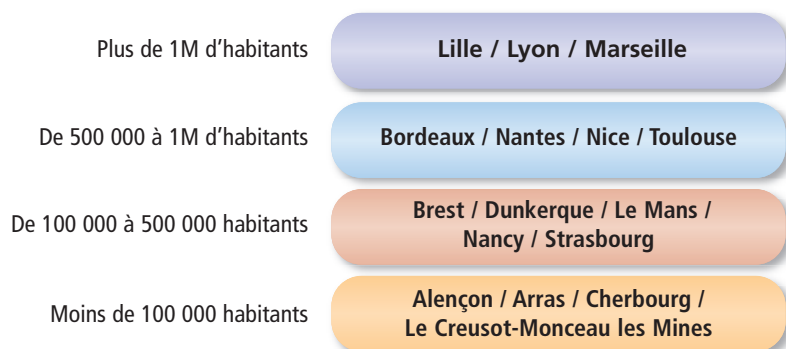
Au-delà des interrogations relatives à la nature, la pérennité et le dynamisme des ressources qui seront attribuées en compensation, c'est la question essentielle des moyens qui seront attribués aux grandes agglomérations françaises, un des pivots de la réforme territoriale proposée par le comité Balladur, qui est posée. ■

2008 : les particularités d'une année électorale

L'exercice 2008 apparaît très clairement comme une année charnière pour l'intercommunalité et les communautés urbaines en particulier. D'abord en raison des élections municipales et du renouvellement des conseils communautaires qu'elles entraînent. Ensuite parce que cette année est marquée – comme constaté en général pour le cycle des investissements communaux – par un fort repli des investissements faisant suite à plusieurs années record en la matière liées à la réalisation d'importants projets communautaires notamment sur les secteurs du transport urbain, de la gestion de l'eau ou des déchets ménagers. Enfin, 2008 est la dernière année à quatorze pour les communautés urbaines avec l'arrivée de deux nouvelles communautés, illustration d'un modèle d'intercommunalité qui fait école.

LES COMMUNAUTÉS URBAINES PASSENT À 16

Le mandat précédent 2001-2007 s'est terminé, comme il avait commencé, à quatorze communautés urbaines mais la nouvelle mandature débute avec la transformation de deux communautés d'agglomération : Toulouse et Nice rejoignent à partir du 1^{er} janvier 2009 les autres grandes métropoles régionales et accèdent au statut de communauté urbaine. Les précédentes créations remontaient à 2001 avec l'arrivée de Marseille et Nantes.



Ces deux nouvelles communautés urbaines regroupent 49 communes. Elles rassemblent 1,2 million d'habitants, ce qui fait progresser le périmètre des communautés urbaines de plus de 20 %. Dorénavant, les communautés urbaines regroupent plus de 7,5 millions d'habitants, soit l'équivalent de 12,1 % de la population française, contre 7,5 % en 2000 et 10 % en 2008.

Le régime fiscal de ces deux nouvelles communautés urbaines est, comme la loi l'impose, celui de la taxe professionnelle unique. Le nombre de communautés urbaines à TPU est ainsi porté à treize, cette proportion les positionnant au cœur des enjeux de la réforme de la taxe professionnelle à venir.

Ce 11^e numéro de *focus* dresse un état des lieux des finances des communautés urbaines en consolidant les budgets principaux et annexes des comptes définitifs sur la période 2001 à 2008, dernier exercice connu. L'impact financier des deux nouvelles structures n'y est donc pas visible. L'observation des budgets primitifs 2009 permet cependant d'évaluer leur poids budgétaire à environ 1,7 milliard d'euros, ce qui entrainera une hausse de la surface financière des communautés urbaines de l'ordre de 20 %.

UN VOLUME DE DÉPENSES ORIENTÉ À LA BAISSÉ EN 2008 AVEC UNE POLITIQUE DE REVERSEMENTS STABLE

En 2008, contrairement aux observations des années précédentes, le budget total des communautés urbaines hors remboursement de la dette est en repli à 8,2 milliards d'euros (-2,6 %).

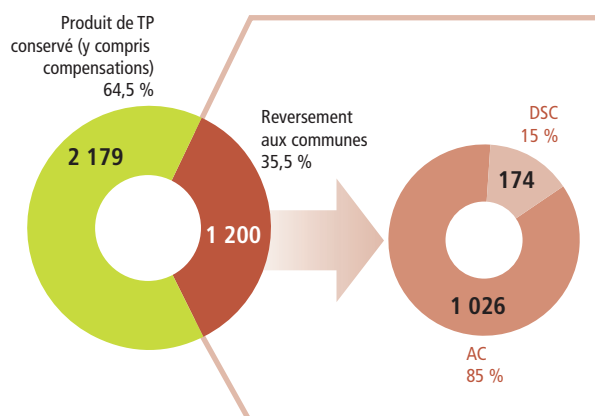
Sur ce montant, 1,2 milliard correspondent à des reversements de fiscalité aux communes membres. Ces reversements progressent de 0,8 % en 2008.

L'attribution de compensation (AC) représente 85 % de ces reversements, elle est stable (+0,1 %) à 1 milliard, ce qui illustre l'absence de nouveaux transferts importants entre les communes et leur groupement.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) progresse en revanche de 5,5 % pour atteindre 174 millions d'euros. Cette évolution de la DSC masque, comme chaque année, des contrastes importants entre communautés urbaines puisque les évolutions individuelles varient entre -2 % et +12 %.

Les redistributions aux communes sont à rapprocher non seulement du produit de taxe professionnelle *stricto sensu* (2,4 milliards d'euros en 2008) et des compensations fiscales assimilées mais aussi de la fraction de la DGF correspondant en grande partie à l'ancienne compensation pour suppression de la part « salaires » dans les bases TP (0,9 milliard). En tout, les communautés urbaines reversent 35,5 % de ce produit de TP « élargi ». Cette proportion diminue chaque année, elle s'élevait à 38,5 % en 2003.

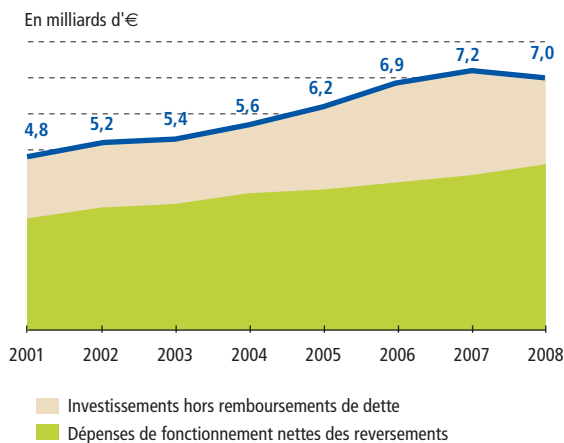
LA FONCTION DE REDISTRIBUTION DANS LES COMMUNAUTÉS URBAINES EN 2008 (MILLIONS D'EUROS)



Net des versements aux communes, le volume d'activité propre des communautés urbaines diminue légèrement en 2008 pour atteindre 7,0 milliards d'euros.

Le repli par rapport à 2007 est de 3,2 %. Il résulte d'une hausse de 6,1 % des dépenses courantes et surtout d'une forte baisse des investissements (-17 %).

LES DÉPENSES TOTALES DES COMMUNAUTÉS URBAINES NETTES DES REVERSEMENTS (BUDGETS PRINCIPAUX ET ANNEXES)



INVESTISSEMENTS : BAISSE SENSIBLE DES RÉALISATIONS

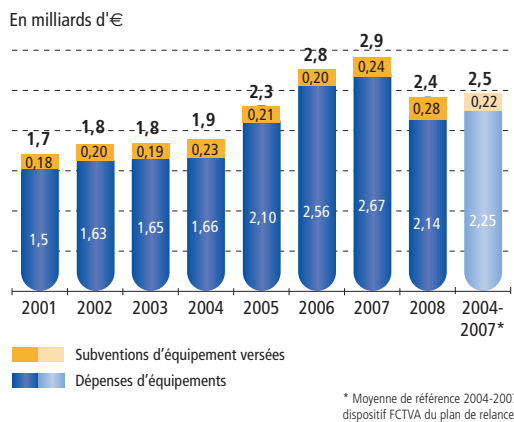
Historiquement, les années d'élections municipales se caractérisent par un repli des investissements portés par le secteur communal. Sur le dernier mandat, cet effet lié au calendrier est particulièrement marqué, les communautés urbaines bouclant sur les deux derniers exercices d'importants projets structurants (transports urbains, usines de traitement, réseaux d'assainissement, ...). En conséquence, 2008 ne déroge pas à la règle et les investissements des communautés urbaines affichent un fort recul de près de 500 millions d'euros portant leur volume total à 2,4 milliards d'euros.

Cette pause dans les investissements fait suite à un mandat 2001-2007 placé sous le signe de la très forte montée en puissance des communautés urbaines et notamment au cours des deux dernières années pour lesquelles les montants d'investissement étaient historiquement hauts en approchant les 3 milliards d'euros.

En raison de ces niveaux d'investissement record en 2006 et 2007, les communautés urbaines se retrouvent dans une situation particulière dans le cadre de l'une des mesures phares du plan de relance à destination des collectivités locales : la perception dès 2009, donc avec un an d'avance, du FCTVA dû au titre des investissements éligibles réalisés en 2008.

Pour bénéficier de cette mesure, chaque collectivité doit s'engager à investir en 2009 plus que la moyenne constatée entre 2004 et 2007, subventions versées comprises.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE



Dépenses d'investissement y compris subventions retraitées en section d'investissement pour les années 2001-2005

Pour les communautés urbaines, observées dans leur ensemble, l'importance des programmes d'équipement réalisés en 2006 et 2007 impacte la moyenne des investissements 2004-2007 qui est de ce fait supérieure de 2,3 % au montant des investissements 2008.

Bénéficier collectivement de la mesure de perception anticipée du FCTVA entraînerait donc pour les communautés urbaines un véritable engagement de progression de leurs investissements en 2009 là où, en moyenne, les autres collectivités prennent un engagement pouvant se limiter à une moindre baisse que celle qui aurait pu être envisagée en l'absence de plan de relance.

En effet, sur l'ensemble du secteur public local, la moyenne de référence des investissements 2004-2007 est inférieure de plus de 10 % au niveau d'investissement estimé de 2008. L'engagement ne se traduit donc pas nécessairement par une hausse des investissements entre 2008 et 2009. Le plan de relance a alors la vertu de limiter l'orientation à la baisse d'investissements, notamment communaux, placés dans un contexte peu porteur en raison du calendrier post-électoral et d'une situation de crise économique et financière. Il n'implique pas cependant, comme pour les communautés urbaines, une véritable dynamique des investissements entre 2008 et 2009.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'observation des résultats 2008 des communautés urbaines fait apparaître une progression de 3,9 % des dépenses courantes hors versements et charges financières ou exceptionnelles. Cette évolution reste très proche de celle de l'année précédente, +4,1 %. Elle est le résultat d'une hausse plutôt mesurée des frais de personnel (+3,4 %), mais de charges à caractère général plus dynamiques à 4,1 % et surtout de charges de gestion, comprenant entre autres les subventions versées, en progression de 5,3 %

À cette croissance des charges courantes en 2008 s'ajoutent celle des charges exceptionnelles et charges financières qui présentent des dynamiques beaucoup plus sensibles, respectivement +42 % et +21 %.

Pour les dépenses exceptionnelles, les fluctuations annuelles sont souvent très fortes, à la hausse comme à la baisse, et n'ont en théorie aucun caractère structurel. Leur montant total reste faible avec 171 millions d'euros. En revanche, la progression des charges financières se poursuit pour la troisième année consécutive depuis 2006. Elle résulte, d'une part, du recours important à l'endettement réalisé ces dernières années et, d'autre part, de la hausse des taux d'intérêt. Les charges financières sont passées d'un peu plus de 200 millions d'euros en 2005 à près de 350 millions en 2008. Leur poids dans les dépenses de fonctionnement nettes des reversements est dorénavant de 7,5 %, contre 5,2 % trois ans auparavant.

Au total, les charges de fonctionnement après reversements aux communes progressent à un rythme de 6,1 %, soit près de 270 millions supplémentaires par rapport à 2007. Cependant, compte tenu du repli des investissements, les dépenses totales propres des communautés urbaines affichent bien au final un recul de 200 millions d'euros.

DES INTERVENTIONS AU CŒUR DES POLITIQUES LOCALES

Bien qu'en diminution en 2008, le volume d'activité reste substantiel pour des communautés urbaines qui maintiennent sur leurs principales compétences d'importants volumes d'interventions.

Les grands domaines d'interventions des communautés urbaines représentent 5,1 milliards d'euros auxquels

s'ajoutent les dépenses transversales et les charges financières pour un total hors remboursements de dette et reversements aux communes de 7,0 milliards d'euros.

Le secteur des transports urbains reste au fil des années la compétence générant le plus gros effort financier, tant en fonctionnement qu'en investissement, avec près de 30 % des charges ventilées et 1,5 milliard d'euros. Et ce malgré une baisse de près de 10 % des dépenses sur ce domaine en 2008.

En fait, la plupart des principaux secteurs d'intervention affiche une diminution, plus ou moins prononcée, de leur enveloppe financière liée principalement à la diminution des programmes d'équipement.

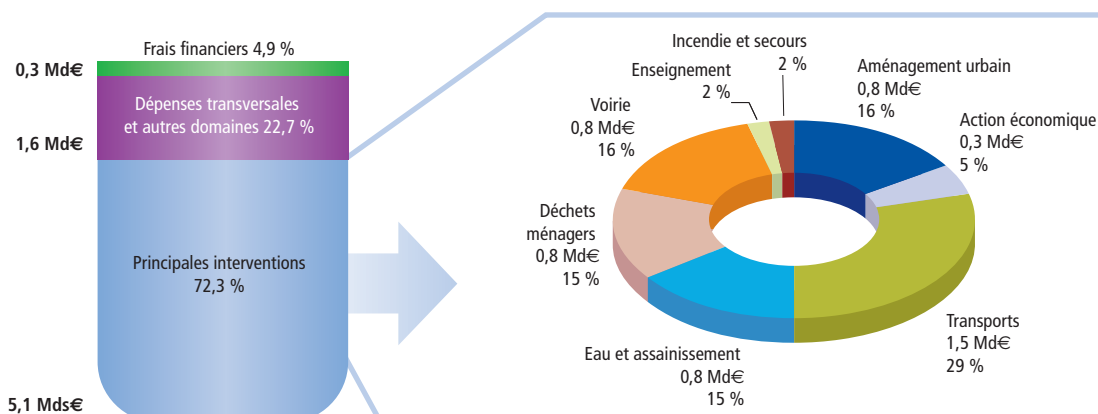
Le secteur de l'eau et de l'assainissement et celui de l'aménagement urbain affichent notamment un recul très net de leur volume d'intervention. Le premier perd 8 % en un an et représente dorénavant un montant de 764 millions d'euros. Pour le second, la diminution est encore plus prononcée (-10 %) pour un peu moins de 800 millions d'euros en 2008.

Une exception toutefois dans le domaine de la voirie pour lequel les efforts se poursuivent en 2008 avec une nouvelle progression des investissements (+8 %) qui porte le total des dépenses en la matière à 814 millions d'euros, soit 16 % du total.

Sur le secteur des déchets ménagers, les dépenses sont stables à 765 millions d'euros.

On notera par ailleurs qu'en matière d'action économique, 250 millions d'euros et 5 % des dépenses ventilées, les communautés urbaines ont augmenté leurs interventions de 3,5 % en 2008.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROPRES TOTALES EN 2008
(7,0 MILLIARDS D'EUROS)



Des dotations au point mort et des recettes fiscales porteuses d'interrogations

Après un mandat placé sous le signe de la modération de la pression fiscale dans un contexte de réformes fiscales et de dotations de l'État sans tonus, les communautés urbaines doivent maintenant gérer un niveau d'incertitude important en fonction des décisions qui seront prises par le gouvernement, notamment en matière de taxe professionnelle. Ces décisions ne pourront faire abstraction du souhait affiché de développer le rayonnement des grandes métropoles françaises.

DES RECETTES FISCALES AUTOUR DESQUELLES S'ARTICULENT LES MARGES DE MANŒUVRE

Les communautés urbaines bénéficient d'un volume de recettes totales hors emprunts de 8 milliards d'euros, en progression de 2,4 % en 2008.

Sur ce total, près de 800 millions sont des recettes d'investissement, en diminution sur la dernière année (-4,4 %) notamment en raison d'une baisse prononcée des subventions perçues.

La fraction principale est donc constituée de recettes de fonctionnement, 7,2 milliards avant reversements aux communes, qui progressent de 3,2 % en 2008.

Parmi celles-ci, l'ensemble des principales ressources fiscales augmente de 3,5 % en 2008 et représente un volume de 3,9 milliards d'euros, soit 49 % des recettes totales hors emprunts. Elles se composent essentiellement de la taxe professionnelle (60 %), des taxes spécifiques – la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, 16 %) et le versement transport (VT, 19 %) – et enfin, plus marginalement, de la taxe d'habitation et des taxes foncières (moins de 5 %).

La dynamique des recettes fiscales est en fait assez uniforme entre les différentes composantes.

Seul le versement transport, perçu par treize des communautés urbaines pour un montant total de 754 millions d'euros, affiche une progression en retrait par rapport aux autres ressources. Il évolue en 2008 de +2,3 %, assez loin de sa dynamique moyenne sur la période 2001-2007 (+5,8 %).

Les autres recettes fiscales présentent des taux de progression proches de 4 %.

Ainsi, la TEOM, qui permet aux collectivités de financer en partie un service particulièrement exigeant financièrement, s'élève en 2008 pour les quatorze communautés urbaines à 617 millions d'euros. Elle progresse de 4 % cette année, rythme toutefois plus faible que celui observé en moyenne sur la période 2001-2007 : +5,4 % par an.

Les communautés urbaines perçoivent également une partie de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Le montant total des prélèvements est relativement réduit (171 millions) mais ne concerne qu'une communauté urbaine sur deux : trois communautés dont le régime fiscal est celui de la fiscalité additionnelle et quatre communautés dont la ressource principale est la taxe professionnelle unique (TPU) mais qui ont voté, parfois récemment, une fiscalité mixte.

Ces sept communautés urbaines présentent en 2008 une évolution moyenne de leurs bases plus modérée que celle observée sur l'ensemble du territoire : +2,8 % pour le foncier bâti (contre une moyenne à +3,4 %) et +3,0 % sur la taxe d'habitation (moyenne à +3,5 %). Trois communautés augmentent leur taux en 2008, dans des proportions comprises entre +1 % et +2 %. Au final, l'augmentation de la pression fiscale sur ces taxes additionnelles est faible, inférieure à +1 %, un constat à replacer dans le contexte électoral peu propice à l'utilisation du levier fiscal.

TAXE PROFESSIONNELLE : AU CŒUR DES RESSOURCES ET DES INQUIÉTUDES

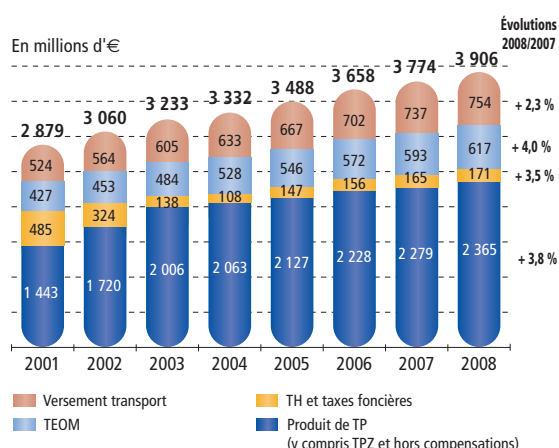
Avec près de 2,4 milliards d'euros en 2008, les recettes issues de la taxe professionnelle constituent la majeure partie des ressources des communautés urbaines.

Dans un contexte de réforme et de modifications profondes de son assiette au cours des 10 dernières années, le produit de cette taxe a cru de près de 1 milliard d'euros en sept ans sous l'impact des passages successifs au régime de la taxe professionnelle unique de quatre communautés urbaines.

Dans le même temps, les bases de taxe professionnelle ont vu la part « salaires » supprimée (1999-2003), la fraction « recettes » réduite (2002-2005) et ont réintégré celles de France Telecom (2003) au moment même où ces dernières connaissaient des baisses significatives mais variables d'une communauté urbaine à l'autre.

Depuis 2006, les bases ont retrouvé un rythme de progression moins perturbé par des mesures législatives. Les

ÉVOLUTION ET DÉCOMPOSITION DU PRODUIT FISCAL



communautés urbaines ont ainsi pu bénéficier en 2008 d'une progression assez soutenue de leurs bases de taxe professionnelle à 3,6 % correspondant à l'évolution moyenne au niveau national.

Si l'assiette de calcul des bases s'est stabilisée, il n'en est pas de même pour la recette elle-même.

En 2007, la mise en place du nouveau plafonnement à la valeur ajoutée pour les entreprises a de nouveau modifié structurellement la ressource. En effet, cette réforme a entraîné sur cet exercice une diminution du produit perçu à hauteur des participations demandées aux communautés urbaines au titre du dégrèvement accordé. Ainsi, en 2007, le produit de TP a perdu 1,2 point de croissance : +2,3 % au lieu de +3,5 % à législation constante. Cette réforme a pour conséquence de limiter le pouvoir fiscal des communautés urbaines. En effet, contrairement aux progressions des bases d'imposition dont le bénéfice reste aux collectivités, les hausses éventuelles de taux décidées ne s'appliquent plus à la totalité des entreprises du territoire mais seulement à celles dont la cotisation n'est pas plafonnée par rapport à leur valeur ajoutée. En 2008, 47 % des bases de taxe professionnelle des communautés urbaines sortent ainsi du périmètre du pouvoir fiscal direct des collectivités, un pourcentage stable par rapport à 2007. D'une communauté urbaine à l'autre, ce poids peut varier assez fortement : il se situe entre 38 % et 62 % selon la structure du tissu économique local, les entreprises concernées par le plafonnement relevant essentiellement du secteur industriel.

L'impact de cette réforme est relativement faible en 2008. L'explication réside dans la très faible augmentation des taux de taxe professionnelle : +0,1 % en moyenne, après +0,7 % en 2007. Contraintes ou non par la règle de liens entre la hausse des taux de TPU et celles décidées par les communes membres sur les autres taxes, les commu-

nautés urbaines présentent une volonté forte de limitation de la pression fiscale depuis de nombreuses années. En 2008, seules cinq communautés urbaines augmentent leur taux dont deux dans des proportions très faibles, les trois autres appliquant des hausses de l'ordre de 2 %.

Au final, le produit de taxe professionnelle des communautés urbaines évolue de +3,8 % en 2008. Cette dynamique se révèle indispensable à leurs équilibres financiers au moment où les ressources en provenance de l'État sont atones.

Cette dépendance place donc les communautés urbaines en première ligne face à la « suppression » annoncée de la taxe professionnelle et pose clairement la question de la nature et du dynamisme des ressources qui seront attribuées en compensation.

DES RECETTES EN PROVENANCE DE L'ÉTAT TOUJOURS ATONES

Structurellement importantes car représentant près du quart de leurs recettes, les dotations et subventions en provenance de l'État restent, comme les années précédentes, sans dynamique.

En tout, les 1,8 milliard de concours financiers de l'État affichent même en 2008 un repli de 1,5 %. Ce repli est encore plus prononcé (-3,3 %) si on exclut l'impact du FCTVA correspondant aux investissements de 2006.

Principale composante (80%) de ces flux entre l'État et les communautés urbaines, la DGF pèse pour 1,5 milliard d'euros. Elle se décompose en deux parts aux évolutions assez proches : la dotation d'intercommunalité progresse en moyenne de 1,4 % et la dotation de compensation

ZOOM

Réforme TP, la nécessité d'un impôt économique local fondé sur la valeur ajoutée

Dans le cadre des travaux en cours avec le gouvernement sur la réforme de la taxe professionnelle, l'ACUF a, le 27 avril 2009, diffusé aux côtés de huit autres associations d'élus (AMF, ARF, ADF, AMGVE, AdCF, FMVM, APVF, AMRF) un communiqué de presse commun affirmant de manière forte quatre principes auxquels la réforme ne doit en aucun cas déroger :

- une garantie de maintien du niveau actuel des ressources - la promesse en a été faite par le gouvernement ;
- la nécessité de maintenir un lien économique fort entre entreprises et territoires ;
- le refus de reporter la charge fiscale actuelle des entreprises sur les ménages ;
- la nécessité d'améliorer l'équité des contributions à l'impôt économique local.

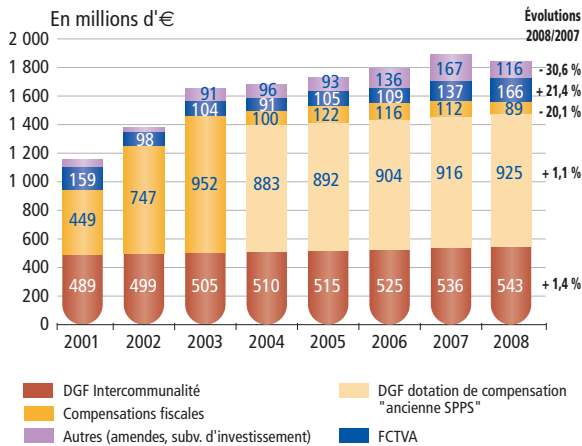
L'ACUF et les autres associations d'élus affirment que la seule assiette d'impôt économique local qui réponde à ces impératifs est la valeur ajoutée qui s'ajouterait à la base foncière existante. Ils ont ainsi demandé au gouvernement que des simulations leur soient fournies sur ces bases dans les meilleurs délais, en prévision de la suite des travaux communs sur la réforme de la taxe professionnelle.

Afin de préserver le ratio d'autonomie financière du « bloc » communes – communautés, ce sont 12 à 13 milliards d'euros de fiscalité – et non pas de dotations budgétaires de l'État – qu'il convient de lui affecter, autant dire une part importante de ce nouvel impôt économique local fondé sur la valeur ajoutée dont l'une des principales difficultés d'application réside dans la détermination des clefs de « territorialisation » de cette valeur ajoutée. L'ACUF et les autres associations d'élus ont sur ce point des pistes concrètes à proposer.

de 1 %, en application du tout nouveau « contrat de stabilité ».

Depuis 2004, date de l'intégration des compensations part « salaires » en son sein, la DGF progresse en moyenne chaque année de 1,3 %.

LES RECETTES EN PROVENANCE DE L'ÉTAT



Les compensations fiscales, 89 millions d'euros, ne représentent plus que 5 % des concours versés. Elles diminuent une nouvelle fois fortement (-20 %) compte tenu du rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe des dotations que l'État a confié à une partie d'entre-elles. Les autres recettes en provenance de l'Etat sont des recettes d'investissement. Le FCTVA est très dynamique en 2008, +21 %, en raison du volume des programmes d'équipement de 2006. Il s'élève à 166 millions d'euros. En revanche, les autres recettes d'investissement sont en nette diminution, notamment les subventions et le produit des amendes de police.

UN RECOURS À L'ENDETTEMENT MOINS MARQUÉ

Entre 2005 et 2007, les communautés urbaines se sont très fortement endettées. L'importance des volumes d'investissement nécessitait le recours à des financements externes plus conséquents. En trois ans, la dette des communautés urbaines a augmenté en masse de près de 2 milliards d'euros représentant le quart de l'effort d'équipement réalisé sur la période (8 milliards d'euros).

En 2008, les communautés urbaines s'endettent de nouveau mais dans des proportions nettement plus faibles : +257 millions d'euros, l'équivalent de 10,6 % des investissements de l'année.

Les investissements de 2008 sont financés à hauteur de 56,5 % par l'épargne contre moins de 50 % en 2007, le niveau d'autofinancement se rapproche ainsi de la moyenne observée sur la période 2001-2007 (61 %).

ZOOM

FCTVA : les communautés urbaines demandent à nouveau l'abandon du décalage de deux ans

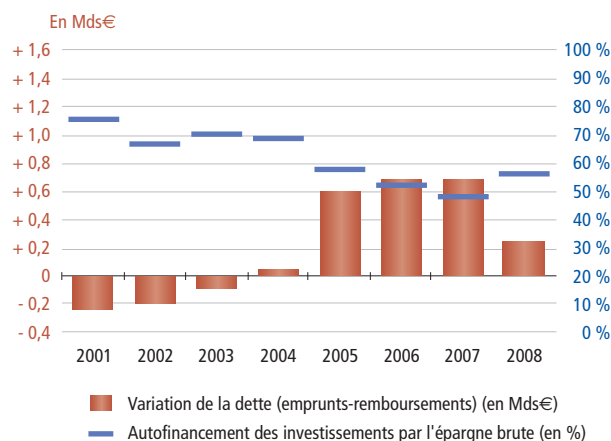
On le sait, les communautés urbaines constituent la seule catégorie d'EPCI à subir un décalage de deux ans entre la réalisation de leurs dépenses d'investissement et le versement du Fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée.

Tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une anomalie, le gouvernement a jusqu'ici toujours refusé de la corriger et a ainsi systématiquement repoussé les amendements en ce sens présentés régulièrement par l'ACUF lors du vote de la loi de finances.

Or les dispositions du plan de relance permettant un décalage ramené à un an du versement du FCTVA ne permettront pas, ou du moins que trop partiellement, de réparer cette anomalie : en effet, la moitié des communautés urbaines vont selon toute vraisemblance être écartées du dispositif. Leur niveau d'investissement ayant atteint des niveaux record en 2006 et 2007, deux années parmi les quatre qui servent de référence au calcul de la moyenne des investissements, leur niveau d'investissement pour 2009, tout en demeurant élevé, ne leur permettra pas de bénéficier de cette disposition « phare » du plan de relance.

Le moment est donc venu de mettre fin au traitement défavorable que subissent les communautés urbaines, ce d'autant plus que ces dernières figurent parmi les investisseurs publics locaux les plus importants : durant le dernier mandat, elles ont ainsi investi 15,3 milliards d'euros pour l'équipement et le développement de leur territoire. C'est pour cette raison que les communautés urbaines demandent à nouveau l'abandon du décalage de deux ans du versement du FCTVA.

VARIATION DE LA DETTE ANNUELLE ET AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



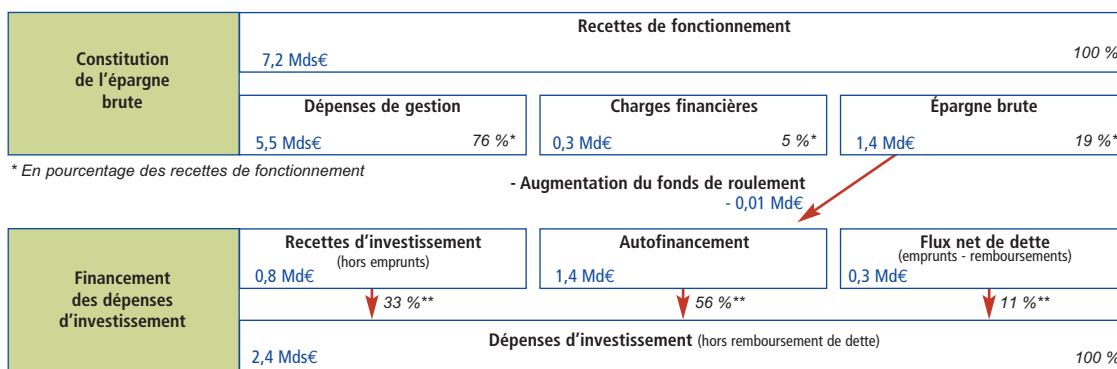
Compte simplifié et schéma de financement (consolidation des budgets principaux et annexes)

En millions d'euros	2001	2006	2007	2008	Évolution 08/07	Évolution moyenne 01/08
Recettes de fonctionnement ❶	4 982	6 730	6 941	7 161	+ 3,2 %	+ 5,3 %
<i>nettes de reversements aux communes</i>	4 409	5 543	5 750	5 960	+ 3,7 %	+ 4,4 %
Dépenses de gestion ❷	3 428	5 060	5 237	5 450	+ 4,1 %	+ 6,8 %
<i>nettes de reversements aux communes</i>	2 854	3 872	4 046	4 250	+ 5,0 %	+ 5,9 %
Reversements aux communes (AC + DSC)	573	1 187	1 191	1 200	+ 0,8 %	n.s.
Épargne de gestion ❸ = ❶-❷	1 554	1 671	1 704	1 711	+ 0,4 %	+ 1,4 %
Charges financières ❹	269	233	286	346	+ 21,1 %	+ 3,7 %
Épargne brute (CAF) ❺ = ❸-❹	1 285	1 438	1 418	1 365	- 3,8 %	+ 0,9 %
Recettes directes d'investissement	638	619	836	799	- 4,4 %	+ 3,3 %
Flux net de dette (emprunts - remboursements)	- 232	677	669	257	- 61,6 %	-
Dépenses d'investissement hors dette	1 702	2 768	2 907	2 414	- 16,9 %	+ 5,1 %
Résultat de l'exercice	- 12	- 34	17	7	-	-

Nb : les dépenses d'investissement comprennent dorénavant les subventions d'investissement. Ce retraitement lié aux maquettes M14 a été effectué rétroactivement avant 2006

Ce tableau décrit les évolutions des principaux comptes et soldes intermédiaires de gestion des communautés urbaines sur les derniers exercices. Comme pour l'ensemble de l'analyse décrite dans ce document, il reflète la situation consolidée des quatorze communautés urbaines.

SCHÉMA DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN 2008 (BUDGETS PRINCIPAUX ET ANNEXES CONSOLIDÉS EN MILLIARDS D'EUROS)



Les recettes de fonctionnement des communautés urbaines atteignent en 2008 7,2 milliards d'euros. Leurs dépenses de gestion absorbent 76 % de leurs ressources, les charges financières 5 %. L'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, correspondant à l'épargne brute, se monte à 1,4 milliard d'euros et diminue pour la deuxième année consécutive, - 3,8 % en 2008 après -1,4 % en 2007.

Les dépenses d'investissement hors dette, 2,4 milliards d'euros en nette diminution en 2008 (-17 %) sont financées par l'autofinancement à hauteur de 56 % (après déduction du résultat positif de l'exercice de 7 millions), par les recettes d'investissement (33 %) et par une variation de la dette (emprunts - remboursements) de 257 millions d'euros. Leur encours de dette au 31 décembre 2008 atteint 7,6 milliards d'euros et progresse donc de 3,5 %.

focus • Réalisé par l'Association des communautés urbaines de France et Dexia Crédit Local
 Directeur de la publication : Olivier Landel et Direction des études Dexia Crédit Local
 Conception graphique et réalisation : Philippe Soilly

Association des communautés urbaines de France
 2, rue de Villersexel • 75007 Paris • Tél. : 01 42 22 19 19
 E-mail : focus@communautes-urbaines.com

Dexia Crédit Local
 Contact presse : Caroline Coquet
 Tél. : 01 58 58 77 81

COMMUNAUTÉS
URBAINES
DE FRANCE

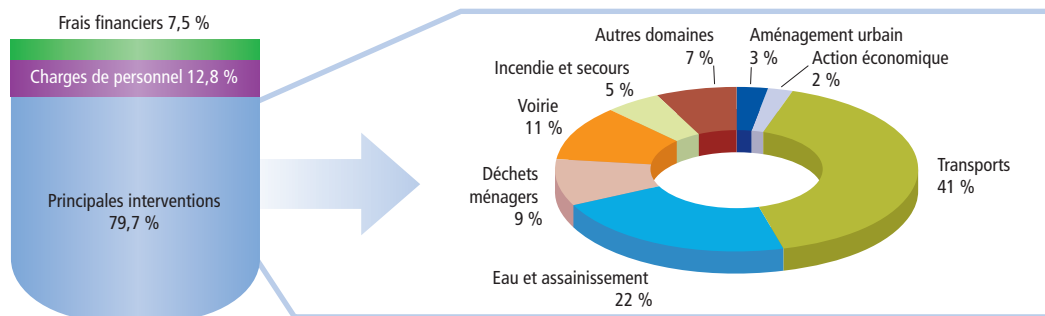
DEXIA

Nice Côte d'Azur et Grand Toulouse, premiers éléments issus du budget primitif 2009

Bien que très provisoires – de nombreuses décisions modificatives devraient suivre courant 2009 –, les chiffres issus du budget primitif 2009 donnent une première idée du volume budgétaire des deux nouvelles communautés urbaines ainsi que du poids respectif de leurs secteurs d'intervention.

Avec un total de 1,7 milliard d'euros environ, le budget des deux nouvelles communautés urbaines représente environ 20 % du volume budgétaire global des 14 communautés urbaines existantes avant le 1^{er} janvier 2009. Au total, les 16 communautés urbaines « pèsent » désormais près de 10 milliards d'euros.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROPRES TOTALES • COMMUNAUTÉ URBAINE NICE CÔTE D'AZUR



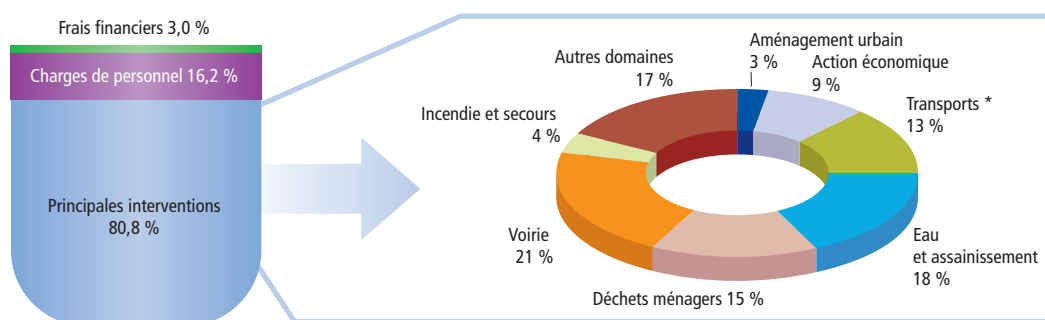
LES GRANDS PROJETS DE NICE CÔTE D'AZUR POUR 2009, SELON SON PRÉSIDENT CHRISTIAN ESTROSI

« S'agissant des transports, notre grand chantier consiste dans l'extension du réseau de tramway, mais nous continuerons à améliorer les services existants, comme celui que nous venons de mettre en place au bénéfice des personnes à mobilité réduite ou la mise à disposition, dès juillet, de vélos en libre service.

Le logement, particulièrement celui à coût maîtrisé et la lutte contre l'habitat insalubre, est une priorité, notamment en raison d'une dynamique démographique et économique particulièrement forte.

Enfin, la création d'Eco Vallée dans la Plaine du Var, dont les premiers aménagements ont déjà commencé, représente un enjeu majeur en termes de développement économique et d'emploi, avec un potentiel à terme de 30 000 emplois créés. »

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROPRES TOTALES • COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE



BP 2009 susceptible d'évolution - budget principal et budgets annexes hors ZAC et budget immobilier d'entreprises (dépenses réelles de la CA + dépenses réelles des communes à transférer)

LES GRANDS PROJETS DU GRAND TOULOUSE POUR 2009, SELON SON PRÉSIDENT PIERRE COHEN

« Les transports, et plus généralement la mobilité constituent la priorité des priorités. Près de 42 %* de notre budget va être consacré aux déplacements. Le Plan de déplacement urbain va être révisé avec pour objectif de réduire le trafic automobile, de développer les transports collectifs et les transports doux, tout en favorisant l'accessibilité à tous les usagers.

Notre deuxième priorité est le Cancéropôle. Ce projet d'envergure, très important pour notre agglomération est déjà bien engagé mais il doit être consolidé. Cet endroit va abriter des milliers de chercheurs et de personnels d'entreprises, il va recevoir plusieurs centaines de patients et de visiteurs. Il est urgent de prévoir les services publics, les infrastructures de transport, la voirie, les commerces qui accompagnent un programme d'une telle ampleur.

Enfin, Toulouse a été retenu pour figurer parmi les 12 pôles universitaires à vocation internationale dans le cadre de l'opération Campus. Les projets de rénovation et d'aménagement vont pouvoir être lancés pour faire de Toulouse une des grandes métropoles européennes de la recherche et de l'innovation. »

* La compétence transports du Grand Toulouse est assurée par un syndicat mixte, dont le budget n'est pas consolidé dans le schéma.